



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

site Internet

Question écrite n° 71589

### Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, de lui donner des indications sur les dépenses de communication sur Internet engagées par ses services. Il souhaite notamment connaître le montant, pour 2009, des dépenses destinées à accroître la visibilité de la communication institutionnelle de son ministère sur Internet, comme par exemple l'achat de mots clés ou l'utilisation d'autres techniques destinées à améliorer le référencement sur les moteurs de recherche.

### Texte de la réponse

La chancellerie développe depuis plusieurs années une stratégie de présence sur Internet. Cette stratégie s'inscrit dans une volonté de rapprocher la justice des citoyens. Elle permet d'informer un large public sur son fonctionnement, ses procédures, ses métiers, ses réformes et son actualité. La stratégie Internet est principalement assurée par le secrétariat général : le département de l'information et de la communication, dans un souci d'optimisation de la visibilité, réalise en interne des développements du système d'information, s'assure de l'évolution des interfaces et met en oeuvre une politique de référencement naturel. Ainsi, le recours à des prestations extérieures demeure limité. Il s'agit principalement d'achat de mots clés lors d'opérations de communication spécifiques pour toucher un large public en un temps restreint. Le ministère tisse également un réseau de liens avec des sites partenaires ; en 2009, une convention a vu le jour avec la Documentation française pour mutualiser des contenus et des référencement avec « service-public.fr ». Par ailleurs, en tant que site gouvernemental, il est associé au dispositif e-régie. En 2009, une campagne a bénéficié d'achat d'espace sur Internet pour un montant de 24 000 EUR : la valorisation des classes préparatoires des écoles de la justice. D'autres actions de communication sur Internet ont été menées pour un montant de 5 000 EUR, des achats d'espace peuvent être aussi effectués par les directions lors de campagnes de recrutement, notamment pour les surveillants pénitentiaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lionel Tardy](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71589

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Justice et libertés (garde des sceaux)

**Ministère attributaire :** Justice et libertés (garde des sceaux)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 2010, page 1591

**Réponse publiée le :** 25 mai 2010, page 5847